



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ Laval



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures



Association étudiante de l'Université
du 3^e âge de l'Université Laval

Rapport sur les ateliers de discussion du Sommet étudiant 2023

Caucus des associations étudiantes de la CADEUL

Adopté lors de la séance du 15 mars 2024

Hiver 2024

RÉDACTION :

Alexandre Malenfant, chercheur de la CADEUL

Sous la direction de :

Jean-Nicolas Villiard, vice-président à l'enseignement et à la recherche de la CADEUL

Mathilde Djouela Kuitché, coordination à la recherche de l'AELIÉS

Josette Bourque, administratrice de l'AEUTA-UL

Correction :

Emmy Guilbault, adjointe administrative de la CADEUL

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) existe depuis 1981. Elle représente 89 associations étudiantes et plus de 35 000 personnes étudiantes de premier cycle de l'Université Laval. Sa mission est de représenter les étudiantes, les étudiants et les associations d'étudiantes et d'étudiants membres afin de promouvoir et défendre leurs droits et intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, économique, sociopolitique, ainsi qu'envers l'administration universitaire.

L'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) est l'association générale du campus qui représente l'ensemble de la communauté étudiante des 2e et 3e cycles. Depuis plus de 50 ans, l'AELIÉS a pour mission de défendre et promouvoir les droits et les intérêts des étudiantes et des étudiants, de les représenter auprès de toute instance universitaire, sociale ou politique et d'offrir des services de nature économique et sociale à ses membres. À ce jour, l'Association compte environ 15 000 membres faisant d'elle la plus grande association étudiante de cycles supérieurs au Québec.

L'Association étudiante de l'Université du 3e âge de l'Université Laval (AEUTA-UL) regroupe environ 3 500 personnes qui suivent, chaque année, un ou plusieurs cours, ateliers, conférences ou entretiens offerts par l'Université du 3e âge de Québec (l'UTA), de l'Université Laval. L'AEUTA-UL vise la promotion et la valorisation du développement intellectuel, culturel et social de ses membres. Elle représente leurs intérêts auprès des différentes instances de l'Université et de la société.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Atelier de discussion sur la thématique de la santé mentale (16 octobre 2023).....	2
1.1 – Recommandations	2
2. Atelier de discussion sur la santé financière (17 octobre 2023)	9
2.1 – Recommandations	9
3. Atelier de discussion sur le campus inclusif (18 octobre 2023)	13
3.1 – Recommandations	14
4. Atelier de discussion sur les aspects pédagogiques (19 octobre 2023)	18
4.1 – Recommandations	18
5. Atelier de discussion sur les services à la communauté (20 octobre 2023)	24
5.1 – Recommandations	25

Introduction

Le présent rapport fait suite aux ateliers de discussions tenus lors du Sommet étudiant 2023. Il est issu d'une collaboration entre la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AEILIÉS) et l'Association étudiante de l'Université du 3e âge de l'Université Laval (AEUTA-UL).

Pour résumer brièvement, le Sommet étudiant 2023 s'est déroulé sur cinq jours, soit du 16 au 20 octobre 2023. Son but principal était de permettre un échange entre la communauté étudiante et les membres de l'administration. Différents objectifs étaient ainsi nommés :

- Échanger sur des enjeux d'importance;
- Réfléchir sur des pratiques inspirantes pour améliorer la vie sur le campus;
- Proposer des solutions innovantes pour bonifier l'expérience universitaire.

Une thématique par jour a été déterminée par la CADEUL et l'AEILIÉS. Les thématiques choisies étaient la santé mentale, la santé financière, le campus inclusif, les aspects pédagogiques et les services à la communauté.

La programmation du Sommet s'est également divisée en deux volets, soit le volet social et le volet pédagogique. Dans le présent rapport, nous n'aborderons toutefois que le volet pédagogique. Ce volet avait comme objectif de récolter les commentaires de la communauté étudiante sur les différentes thématiques dans le cadre d'ateliers de discussion.

Les différents ateliers de discussion se sont déroulés chaque jour entre 10h et 12h au pavillon Alphonse-Desjardins. Ils étaient également webdiffusés via la plateforme Zoom à l'édifice La Fabrique, à l'édifice du Vieux-Séminaire-de-Québec, au Quartier général du Sommet étudiant et directement en ligne.

Les ateliers de discussion étaient animés par Alexane Drolet, animatrice du vidéo journal à Radio-Canada. Les introductions des thématiques ont quant à elles été réalisées par des doctorantes et doctorants de l'Université Laval.

Afin de permettre à l'animatrice de proposer des pistes de discussion, la CADEUL et l'AEILIÉS se sont chargées de rédiger les questions utilisées lors des ateliers de discussion. Lors de chaque atelier, une équipe d'expertes et d'experts était présente afin de discuter des thématiques et de répondre aux questions de la CADEUL et de l'AEILIÉS, ainsi que celles provenant des personnes étudiantes participantes.

Notons que des preneuses et preneurs de notes étaient également présents à chaque atelier de discussion. De plus, à la suite de chaque atelier, les personnes participantes étaient invitées à remplir un sondage de satisfaction. Les 53 réponses compilées ont permis de recueillir des données sur l'appréciation de l'aménagement de la salle, sur les questions de l'animatrice ainsi que de la pertinence de ce type d'activités. Les notes et les réponses au sondage de satisfaction ont été utilisées lors de la rédaction du présent rapport.

En ce qui concerne la rédaction du présent rapport, celui-ci permettra à la CADEUL, à l'AELIÉS et à l'AEUTA-UL de souligner et d'expliquer les principales recommandations qui ont été évoquées par les personnes étudiantes participantes pour chacune des thématiques lors des ateliers de discussion du Sommet étudiant 2023. Les recommandations présentées sont celles dont la mise en place concerne directement l'Université Laval.

1. Atelier de discussion sur la thématique de la santé mentale (16 octobre 2023)

En tout, 22 personnes ont assisté en présentiel, 12 en ligne et 1 à l'édifice La Fabrique.

Les expertes présentes étaient les suivantes : Louise Careau, directrice du Centre d'aide aux étudiants, et Geneviève Belleville, professeure titulaire en psychologie à la Faculté des sciences sociales.

1.1 – *Recommandations*

Tout d'abord, une personne étudiante mentionne le fait que le niveau de « pression » rencontré par les personnes étudiantes varie selon les programmes d'études dans lesquels ces personnes sont inscrites. Selon cette personne étudiante, le fait de se sentir à l'aise ou non d'aller chercher de l'aide en matière de santé mentale varierait en fonction des programmes d'études.

Peu après, une autre personne mentionne que la normalisation de la performance est parfois en contradiction avec la saine gestion de la santé mentale. Dans certains cas, des personnes étudiantes qui vivent des difficultés considèrent qu'il s'agit d'un processus normal lié à l'apprentissage, ce qui les incite à ne pas consulter pour des questions de santé mentale.

Soulignons pourtant que les articles 7.5 et 7.6 de la *Politique en matière de santé mentale de la communauté étudiante* de l'Université Laval précisent que la direction de programme doit « soutenir la mise en place de conditions favorables à la santé mentale des étudiantes et étudiants inscrits dans le programme », tandis que les membres du corps professoral ou du personnel

enseignant ou de recherche doivent « privilégier l'utilisation de pratiques reconnues pour être favorables à une santé mentale positive »¹.

La Politique précise également que la direction de programme et les membres du corps professoral doivent « porter une attention particulière aux facteurs d'anxiété et de stress non nécessaire » dans le programme ou dans leur enseignement et évaluation des apprentissages.

Les témoignages soulevés démontrent donc qu'il serait important que l'Université Laval et le Centre d'aide aux étudiants (CAE) s'attardent sur les différences entre les programmes d'études et les facultés en matière de pression de performances des personnes étudiantes. Dans cette même optique, il serait important de connaître le niveau d'ouverture et de sensibilisation envers les services de soutien à la santé mentale entre les différentes facultés et programmes d'études. Ces informations permettraient ensuite à l'Université et au CAE d'encourager les facultés et programmes pour lesquels la performance prime sur la santé mentale à changer de perspective en valorisant davantage les services de soutien à la santé mentale.

Recommandation 1 :

Que l'Université Laval et le Centre d'aide aux étudiants (CAE) comparent les différentes facultés et programmes d'études quant à l'importance qu'ils accordent à la performance par rapport à la santé mentale. En fonction des constats issus de cette comparaison, que l'Université et le CAE incitent les facultés et programmes d'études qui sont les moins enclins à valoriser la santé mentale à changer leurs pratiques.

Ensuite, une personne étudiante souligne que dans la Faculté de médecine, il existe un programme d'aide par les pairs visant à aider les personnes étudiantes nouvellement inscrites et les personnes étudiantes internationales à mieux se repérer à l'Université, ainsi que dans leur programme. Selon cette personne, ce service est important puisque les services offerts par l'Université Laval sont méconnus au sein de la communauté étudiante. Le rayonnement des réseaux existants et la promotion des services seraient donc toujours un enjeu à l'Université Laval.

Une seconde personne mentionne aussi qu'il serait pertinent que les personnes étudiantes nouvellement inscrites aient accès à une ou un pair aidant dans leur faculté. Pour cette personne, l'important n'est pas uniquement de tout mettre en œuvre pour éviter les difficultés de santé mentale chez la population étudiante, mais il faudrait également « normaliser les troubles de santé mentale et les enjeux qui sont rencontrés ». Les pairs aidants pourraient discuter avec les personnes nouvellement inscrites de leurs propres difficultés rencontrées dans le programme

¹ Université Laval (2023). *Politique en matière de santé mentale de la communauté étudiante*. Repéré à https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents_officiels/Politiques/Politique_en_matiere_de_sante_mentale_de_la_communauta_etudiante.pdf

d'études et des moyens qu'elles ont utilisés pour obtenir l'aide nécessaire, par exemple le recours aux divers services d'aide aux personnes étudiantes de l'Université Laval. Pour cette personne, de telles discussions l'auraient rassuré sur son propre parcours universitaire.

En ce qui concerne le deuxième et le troisième cycle, une personne étudiante nous souligne que dans sa faculté, des « mentores » et « mentors » sont attribués aux personnes étudiantes afin de les accompagner dans le monde de la recherche.

Recommandation 2 :

Que les facultés et programmes d'études de l'Université Laval développent des programmes de pairs aidants ou de mentorat qui permettraient d'accompagner les personnes étudiantes nouvellement inscrites.

Certaines personnes étudiantes ne sont pas au courant que les services de soutien à la santé mentale offert par le CAE sont confidentiels, que les consultations ne sont jamais mentionnées dans le dossier de la personne étudiante et que les rendez-vous peuvent se tenir à distance.

Notamment, une personne étudiante-athlète souligne que certaines personnes refusent de consulter par crainte que leurs équipes sportives l'apprennent et que cela ait des répercussions sur leurs chances de recrutement ou pour leur inscription dans des programmes contingentés. Il semble donc qu'une emphase sur le caractère confidentiel des consultations au CAE pourrait encourager davantage de personnes étudiantes à consulter pour des questions de santé mentale.

Recommandation 3 :

Que le Centre d'aide aux étudiants (CAE) souligne encore davantage le caractère confidentiel des consultations pour des enjeux de santé mentale dans ses communications avec la communauté étudiante.

En ce qui concerne les personnes étudiantes internationales, une personne étudiante souligne qu'en arrivant à l'Université Laval, les personnes étudiantes internationales sont loin de leurs familles, de leurs coutumes, de leurs nourritures et de leurs langues.

Selon cette personne, le fait d'apprendre à connaître leur culture d'accueil à l'aide d'un cours sur le Québec aiderait à ce que ces personnes ne se sentent pas aussi « déracinées ». D'autres personnes étudiantes ont également souligné que le Bureau de la vie étudiant (BVE) devrait offrir un cours sur la culture québécoise.

Recommandation 4 :

Que le Bureau de la vie étudiant (BVE) crée un cours sur la culture québécoise qui serait accessible à l'ensemble des personnes étudiantes internationales.

Une personne étudiante mentionne qu'il existe des contingents plus importants de personnes étudiantes non francophones dans certains programmes d'études, notamment des personnes étudiantes anglophones aux cycles supérieurs. À titre d'exemple, une personne étudiante impliquée dans l'Association des étudiants gradués en sciences et génie (AEGSEG) et dans une autre association de personnes étudiantes en génie des eaux explique que près de 50 % des personnes étudiantes graduées dans son domaine d'études sont de l'international et ne parlent pas du tout le français².

Pour ces personnes, l'inclusion peut être plus difficile puisque la vie sociale se déroule principalement en français à Québec. Il peut leur être plus difficile de participer aux activités proposées à l'Université ou encore de trouver un emploi ou un logement. Ces personnes peuvent ainsi se sentir isolées durant leur parcours universitaire.

À notre avis, il serait ainsi pertinent que l'Université Laval et les services aux personnes étudiantes concernées, comme le CAE, le BVE et le Service des résidences publicisent davantage les activités qui sont déjà offertes aux personnes étudiantes concernées, comme les services de jumelage et les ateliers Rêver en français, qui permet aux personnes étudiantes des cycles supérieurs d'apprendre le français dans le cadre d'une formation de 10 semaines, non créditée³.

L'Université Laval offre également des séances de questions/réponses en anglais pour les personnes étudiantes non francophones. Ces activités devraient être davantage publicisées⁴.

L'Université et ses services aux personnes étudiantes devraient également développer de nouvelles initiatives visant à intégrer socialement ces personnes étudiantes, que ce soit par l'apprentissage du français, des activités de rencontres sociales, de l'éducation sur les droits relatifs au travail ou au logement ou sur d'autres enjeux qui touchent cette population étudiante.

² Notez que cet exemple a été fourni lors de l'atelier sur le campus inclusif du 18 octobre 2023.

³ Université Laval (2023). *Ateliers Rêver en français (10 semaines)*. Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH). Repéré à <https://www.flsh.ulaval.ca/langues-linguistique-traduction/etudiants-actuels/ateliers-rever-en-francais-10-semaines#:~:text=R%C3%AAver%20en%20fran%C3%A7ais%20est%20un,niveau%20d'aisance%20en%20fran%C3%A7ais>.

⁴ Université Laval (2023). *Séance de questions et réponses – International Applicants: Ask Your Questions*. Repéré à https://www.ulaval.ca/calendrier-ulaval/rencontrez-ulaval/seance-de-questions-et-reponses-international-applicants-ask-your-questions?return_node=2025&&categories=&date_debut=&page=1

À ce sujet, nous considérons qu'il est pertinent de référer à l'*Avis sur l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes internationales à l'Université Laval* rédigé par la CADEUL à l'hiver 2023, dans lequel plusieurs recommandations sont mises de l'avant afin de favoriser l'intégration des personnes étudiantes internationales, incluant les personnes étudiantes non francophones⁵.

Recommandation 5 :

Que l'Université Laval et les services aux personnes étudiantes concernés publicisent davantage les activités déjà offertes aux personnes étudiantes non francophones et développent de nouvelles initiatives afin de favoriser leur intégration.

Comme les associations étudiantes l'ont constaté au cours des dernières années, et plus particulièrement à la suite de la pandémie de COVID-19, la communauté étudiante est moins mobilisée dans les associations étudiantes qu'elle ne l'était auparavant.

Selon une personne étudiante, l'implication étudiante ne serait pas assez valorisée au sein de l'Université Laval. La *Politique de reconnaissance de l'implication étudiante*, qui permet aux personnes étudiantes impliquées d'obtenir trois crédits universitaires pour leur implication étudiante, ne serait également pas assez publicisée auprès de la communauté étudiante⁶.

À notre avis, l'Université Laval devrait donc tenter de faire connaître davantage les associations étudiantes facultaires et parascolaires auprès de la communauté étudiante, en plus de publiciser davantage la *Politique de reconnaissance de l'implication étudiante*. L'implication étudiante permet aux personnes étudiantes de développer leur cercle social et de s'impliquer dans des projets ou des causes qui leur tiennent à cœur, ce qui peut avoir des effets bénéfiques sur leur santé mentale.

Recommandation 6 :

Que l'Université Laval s'engage à faire connaître davantage les associations étudiantes facultaires et parascolaires, dont l'AEUTA-UL, auprès de la communauté étudiante.

⁵ Malenfant, A. (2023a). *Avis sur l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes internationales à l'Université Laval*. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). Repéré à https://cadeul.com/wp-content/uploads/2023/5/avis_sur_laccueil_et_lintegration_des_personnes_etudiantes_internationales_a_luniversite_laval.pdf

⁶ Université Laval (2006). *Politique de reconnaissance de l'implication étudiante*. Repéré à https://www.dse.ulaval.ca/wp-content/uploads/2019/02/politique_reconnaissance_implicitation_etud_aout06i.pdf

Recommandation 7 :

Que l'Université Laval publicise davantage la Politique de reconnaissance de l'implication étudiante, notamment en ce qui a trait à l'obtention des crédits universitaires accordés en contrepartie de l'implication étudiante.

En ce qui concerne les personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs, certaines ont mis en exergue le fait qu'elles sont très souvent confrontées à de multiples pressions, qu'elles soient académiques ou sociales. Selon ces personnes, les facteurs de stress sont entre autres :

- Une charge de travail très élevée du fait des cours et des activités de recherche intenses, et une forte concentration de cette charge sur une partie de la session alors que selon ces personnes étudiantes, celle-ci peut être répartie tout au long de la session;
- La précarité financière (manque de ressources, fonds de recherche insuffisants, accumulation de plusieurs emplois afin de subvenir aux besoins primaires);
- La pression de performance pour les personnes étudiantes sportives.

Une étudiante internationale des cycles supérieurs souligne le fait qu'en plus des facteurs cités plus haut s'ajoutent des frais de scolarité élevés, l'obligation d'être à temps plein et l'excès de pouvoir qu'ont les directions de recherche quant aux bourses et contrats de recherche offerts aux personnes étudiantes avec qui elles travaillent (chantage, pression pour livrer le travail, respect obligatoire des délais sous peine de ne pas recevoir sa bourse, etc.).

De manière générale, les personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs soulignent le fait que tous ces facteurs les exposent au stress et aux problèmes de santé mentale qui viennent affecter de manière considérable leur bien-être et la poursuite de leurs études.

Afin de s'attaquer à ces problématiques, les personnes consultées proposent de réduire le nombre de crédits universitaires requis pour être considéré à temps complet aux cycles supérieurs, ce qui leur donnerait une plus grande marge de manœuvre dans l'organisation de leur horaire.

Recommandation 8 :

Que les programmes d'études des cycles supérieurs de l'Université Laval réduisent le nombre de crédits universitaires requis pour être considéré à temps complet.

En ce qui concerne l'Université du 3e âge (UTA), celle-ci fait partie intégrante de l'Axe stratégique de « formation tout au long de la vie » de l'Université Laval. Les personnes représentantes de

l'Association étudiante de l'Université du 3e âge de l'Université Laval (AEUTA-UL) qui ont participé à l'atelier soulignent que les principaux objectifs de l'UTA sont les suivants :

- Permettre aux personnes étudiantes de 50 ans et plus d'acquérir, d'enrichir et de partager des connaissances, ainsi que de développer des habiletés;
- Aider les personnes étudiantes à trouver réponse à des questions liées au temps actuel;
- Participer à une éducation à la citoyenneté qui peut aider ces personnes à jouer leur rôle social⁷.

Selon les personnes représentantes de l'AEUTA-UL, afin de remplir ces objectifs qui touchent entre autres à l'enjeu de la santé mentale chez ces personnes étudiantes, il serait important que l'UTA accueille encore davantage de personnes étudiantes. L'AEUTA-UL propose donc d'abord que l'Université Laval publicise davantage l'UTA dans la ville de Québec, ce qui contribue à la santé mentale des 50ans et plus et à briser l'isolement social de ces personnes.

L'AEUTA-UL propose également que l'Université Laval fournisse à l'UTA les moyens d'offrir plus de cours, d'engager plus de professeures et professeurs et d'obtenir les ressources dont elle a besoin pour gérer cette croissance, dont davantage de locaux sur le campus⁸.

Aussi, l'AEUTA-UL souligne que l'Université Laval devrait appliquer les stratégies du Plan d'action développé pour l'UTA, découlant de l'exercice de planification stratégique développé par la direction du Service de développement professionnel (SDP) pour 2021-2024. Ce Plan d'action devrait également être actualisé afin de préciser les moyens à mettre en place pour opérationnaliser les axes d'intervention.

Recommandation 9 :

Que l'Université Laval publicise davantage l'Université du 3e âge (UTA) dans la ville de Québec afin d'encourager davantage de personnes à s'y inscrire.

⁷ UTA. Programme des activités pour les 50 ans et plus. Hiver 2024.

Centre intégré de la santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. *Vieillir en santé*. Repéré à <https://www.ciusss-capitaleationale.gouv.qc.ca/sante-publique/vivre-sante/mode-vie-environnement-sains-securitaires/vieillir-sante#briser-isolement>

Organisation mondiale de la santé (OMS). Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030. Repéré à <https://cdn.who.int/media/docs/default-source/decade-of-healthy-ageing/final-decade-proposal/decade-proposal-final-apr2020-fr.pdf?sfvrsn=5be17317>

⁸ Dans le cadre de l'atelier de discussion sur les aspects pédagogiques du 19 octobre 2023, une personne intervenante présente (*non nommée dans les notes) évoque qu'il serait intéressant de faire participer des personnes étudiantes en formation à l'enseignement avec l'UTA. Bien que nous ne savons pas si cette idée peut être concrètement réalisable, il s'agit d'une proposition intéressante.

Recommandation 10 :

Que l'Université Laval soutienne financièrement l'Université du 3e âge (UTA) afin qu'elle puisse embaucher davantage de professeures et professeurs, en plus de lui accorder un plus grand nombre de locaux pour les cours.

Recommandation 11 :

Que l'Université Laval applique les stratégies du Plan d'action développé pour l'Université du 3e âge (UTA), en plus d'actualiser le Plan d'action en collaboration avec l'Association étudiante de l'Université du 3e âge de l'Université Laval (AEUTA-UL).

Soulignons enfin que plusieurs personnes étudiantes ont discuté de la charge de travail élevée dans leur programme d'études et du manque de communication entre les professeures et professeurs de leurs différents cours quant à l'organisation de la session. Nous reviendrons sur ces enjeux plus loin dans ce rapport, soit à la thématique 4 sur les aspects pédagogiques.

2. Atelier de discussion sur la santé financière (17 octobre 2023)

En tout, 25 personnes ont assisté en présentiel, 12 en ligne et 1 à l'édifice du Vieux-Séminaire-de-Québec.

Les expertes et experts présents étaient les suivants :

- Francis Brousseau, directeur du Bureau des bourses et de l'aide financière;
- Marie-Ève Routhier, agente de recherche et de planification à la Faculté des études supérieures;
- Mathieu Gagnon, directeur du Service des résidences;
- Pier-André Bouchard St-Amant, économiste, professeur de finances publiques à l'École nationale d'administration publique et directeur du Groupe de recherche en économie publique appliquée.

2.1 – *Recommandations*

Une personne étudiante se demande s'il existe des mesures de prévention des difficultés financières à l'Université Laval. Selon la perception de cette personne, ces mesures ne seraient disponibles que lorsque la précarité financière s'est déjà installée.

Au contraire, Francis Brousseau, directeur du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF), lui répond que ce service existe déjà au BBAF. Il permet d'offrir des conseils relatifs à l'élaboration d'un budget ou peut servir à rediriger la personne étudiante vers d'autres ressources externes compétentes, comme l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec.

Toutefois, bien que ces ressources existent, il est probable que la plupart des personnes étudiantes inscrites à l'Université Laval n'en soient pas au courant. Il serait donc pertinent que ces services de prévention des difficultés financières soient davantage publicisés par le BBAF.

D'autre part, Francis Brousseau mentionne que plusieurs personnes étudiantes ne remplissent pas leurs formulaires de demandes de bourses puisque le processus est trop long. Selon Mr Brousseau, le BBAF se pencherait en ce moment sur cette question afin de réduire la lourdeur administrative ainsi que la complexité des formulaires.

Dans l'immédiat, afin d'apporter un soutien aux personnes étudiantes qui effectuent des demandes de bourses, nous sommes d'avis que le BBAF pourrait également publiciser davantage le fait qu'il est apte à répondre aux personnes qui souhaitent obtenir des précisions quant à ces demandes de bourses. Enfin, le BBAF devrait aussi publiciser davantage l'existence des bourses de précarité financière qui demeurent méconnues parmi la population étudiante.

Recommandation 12:

Que le Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) réalise les actions suivantes :

- *Simplifier la procédure d'octroi des bourses d'études;*
 - *Publiciser davantage ses services aux personnes étudiantes, notamment les services relatifs à la prévention des difficultés financières, ainsi qu'à l'aide dans les demandes de bourses;*
 - *Souligner plus régulièrement l'existence des bourses de précarité financière.*
-

Une personne étudiante du 3e cycle mentionne qu'il est difficile de se repérer lorsqu'il est question de l'accès aux bourses de recherche. L'une des personnes expertes présentes lui répond qu'il est important de se tourner vers la direction de recherche comme première piste de solution pour aborder cette problématique.

Une recommandation similaire pourrait être reprise pour l'ensemble des facultés ou des programmes d'études de l'Université Laval, tous cycles confondus. En ce sens, au moins une personne-ressource pourrait être désignée par faculté ou par programme d'études pour répondre aux questions des personnes étudiantes sur leur accès à des bourses d'études.

Recommandation 13 :

Que chaque faculté ou programme d'études de l'Université Laval nomme une personne-ressource chargée de répondre aux questions des personnes étudiantes sur leur accès à des bourses d'études.

Une personne étudiante non francophone du 2e ou 3e cycle (*non précisée dans les notes) souligne qu'elle a pu bénéficier de la Bourse d'appui à l'apprentissage du français. Comme cela est indiqué sur le site web de l'Université Laval, ces bourses couvrent « les frais de scolarité et d'encadrement lié aux cours de français langue seconde aux étudiantes et étudiants des programmes de 2e cycle (y compris en scolarité préparatoire) ou de 3e cycle »⁹.

Bien que cette personne soit très satisfaite d'avoir obtenu cette bourse, elle trouve dommage que cette bourse n'ait été accessible que lors de sa première session d'études. Elle explique que si elle souhaite continuer à apprendre le français, cela lui coûterait cher en termes de frais de scolarité. Elle souhaite que cette bourse puisse être étendue à d'autres sessions.

Dans nos communications avec l'École de langues, il nous a été mentionné qu'une personne qui reçoit la Bourse d'appui à l'apprentissage du français peut la recevoir à nouveau lors d'une prochaine session. Toutefois, la priorité est accordée aux étudiants qui n'ont jamais reçu la bourse et aux personnes étudiantes qui ont un niveau de français débutant. Le nombre de demandes chaque session influence donc la possibilité de recevoir la bourse.

Afin de répondre aux besoins évoqués par la personne étudiante citée, il serait important que toutes les personnes étudiantes qui souhaitent suivre des cours de français langue seconde puissent obtenir cette bourse.

Recommandation 14 :

Que l'Université Laval fournit les moyens financiers à l'École de langues (ÉLUL) lui permettant de rendre accessibles sur plusieurs sessions les bourses d'appui à l'apprentissage du français qui ciblent les personnes étudiantes de 2e et 3e cycle, et ce, pour toutes les personnes étudiantes qui en font la demande.

Des personnes étudiantes du 2e et 3e cycle soulignent que les salaires accordés aux personnes étudiantes qui travaillent pour l'Université Laval sont parmi les plus bas lorsqu'on les compare

⁹ Université Laval (2023). *Bourses d'appui à l'apprentissage du français*. Repéré à <https://www.ulaval.ca/futurs-étudiants/planifiez-vos-études/soutien-a-lapprentissage-du-francais>

avec ceux offerts dans les autres universités québécoises. On pense notamment aux salaires des auxiliaires administratifs, de recherche et d'enseignement.

Comme le souligne Marie-Ève Routhier, agente de recherche et de planification à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), c'est un enjeu primordial pour la FESP puisque ces emplois font partie des solutions pour « boucler un budget ». En effet, ces emplois permettent d'obtenir une expérience pertinente tout en contribuant à la santé financière.

L'Université Laval devrait donc octroyer un salaire décent et comparable à celui offert dans les autres grandes universités québécoises aux personnes étudiantes qui travaillent pour elle.

Recommandation 15 :

Que l'Université Laval s'attaque à la précarité financière étudiante en octroyant un salaire adéquat et comparable à celui offert dans les autres grandes universités québécoises aux personnes étudiantes qui travaillent pour elle, comme les auxiliaires administratifs, de recherche et d'enseignement

Une personne étudiante-athlète souligne que les horaires chargés liés au sport étudiant peuvent empêcher certaines de ces personnes d'occuper un emploi, ce qui a un impact sur leur santé financière.

Selon cette personne, ce sont les personnes étudiantes-athlètes qui n'ont pas le support de leurs parents qui sont les plus précaires financièrement. Elle témoigne notamment qu'une joueuse de son équipe, qui n'a pas la chance d'être supportée financièrement par sa famille, a été contrainte de quitter le sport à cause du stress causé par le financement des activités. Elle donne également l'exemple de camps (*d'entraînement ou compétitif, non précisé dans les notes) réalisés au Mexique dont les coûts sont élevés et qui ne sont pas entièrement couverts par les bourses.

Afin d'encourager ces personnes étudiantes-athlètes à persévéérer dans leurs sports, il serait donc pertinent que l'Université Laval développe des bourses de soutien financier à la pratique du sport pour ces personnes lorsqu'elles se retrouvent en situation de précarité financière.

Recommandation 16 :

Que l'Université Laval développe des bourses de soutien financier à la pratique du sport pour les personnes étudiantes-athlètes en situation de précarité financière.

Concernant les stages étudiants, une personne étudiante de l'Association des étudiant.e.s en sciences sociales (AÉSS) mentionne que certaines politiques facultaires et départementales stipulent que les stages doivent obligatoirement être non rémunérés¹⁰.

Comme elle le souligne, c'est entre autres le cas pour le baccalauréat en criminologie qui interdit tout stage rémunéré. La direction de ce programme considère en effet que le rôle de la personne étudiante est celui d'apprenante et non celui de salariée. En tout, c'est environ 800 heures de stage (4 jours/semaine) qui sont non rémunérées dans ce baccalauréat.

Cette personne propose donc que l'Université Laval empêche ses facultés et programmes d'études d'interdire la rémunération des stages étudiants. Notons que cette même recommandation a également été mise de l'avant dans le récent *Avis sur la situation financière des stagiaires étudiants à l'Université Laval* rédigé par la CADEUL à l'automne 2023. La recommandation 4 retrouvée dans cet avis sera donc ici réitérée¹¹.

Recommandation 17 :

Que l'Université Laval empêche ses facultés et programmes d'études d'interdire la rémunération des stages étudiants.

3. Atelier de discussion sur le campus inclusif (18 octobre 2023)

En tout, 14 personnes ont assisté en présentiel et 5 en ligne.

Les expertes et experts présents étaient les suivants :

- Geneviève Lapointe, conseillère à l'équité, à la diversité et à l'inclusion;
- Sana Bouajila, conseillère à l'équité, à la diversité et à l'inclusion;
- Kamel Beji, directeur du bureau de l'équité, diversité et inclusion;
- Yves Sioui, conseiller aux étudiants dans l'équipe des Premiers peuples;
- Anne-Louise Fournier, coordonnatrice des services aux étudiants en situation de handicap du centre d'aide aux étudiants.

¹⁰ Notez que cette discussion a été tenue lors de l'atelier sur le campus inclusif du 18 octobre 2023. Nous l'avons inclus dans la section sur la santé financière par soucis de cohérence avec les thématiques.

¹¹ Malenfant, A. (2023b). *Avis sur la situation financière des stagiaires étudiants à l'Université Laval*. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). P.64. Repéré à https://cadeul.com/wp-content/uploads/2023/12/avis_sur_la_situation_financiere_des_stagiaires_etudiants_a_luniversite_laval.pdf

3.1 – Recommandations

Geneviève Lapointe, conseillère à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, mentionne que la possibilité de faire changer son prénom au registraire de l'Université Laval est en cours d'implantation. Selon elle, il y aura une communication importante à ce sujet prochainement.

En parallèle à cette initiative, une personne étudiante souligne que la communauté étudiante et les membres du personnel de l'Université Laval devront être sensibilisés au respect du choix du prénom et prénom, et ce, peu importe que les documents officiels reflètent ou non le changement de mention de sexe et de prénom.

Il serait donc important qu'en plus d'accorder le droit au changement de prénom aux personnes étudiantes concernées, l'Université Laval, le Bureau de l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) et le Bureau du respect de la personne (BRP) sensibilisent la communauté universitaire sur le respect du choix du prénom et prénom.

Recommandation 18 :

Que l'Université Laval, le Bureau de l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) et le Bureau du respect de la personne (BRP) sensibilisent la communauté universitaire sur le respect du choix de prénom et prénom effectué par chaque membre de la communauté.

Une personne étudiante internationale mentionne qu'elle apprend à connaître le Québec et les Québécoises et Québécois, mais qu'en contrepartie elles et ils n'apprennent pas à connaître sa propre culture. Elle souhaiterait ainsi que des activités d'échanges culturels soient mises en place. On lui mentionne que par le passé, il y avait les journées d'échanges culturels. Des associations venaient faire des présentations (danses, alimentations, etc.). Toutefois, ces activités n'ont pas été reprises depuis la pandémie. Il serait donc possible pour l'Université Laval de remettre en place ces activités d'échanges culturels qui ont été abandonnées depuis la pandémie.

Soulignons que dans *l'Avis sur l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes internationales à l'Université Laval* rédigé par la CADEUL à l'hiver 2023, une recommandation avait été émise afin de favoriser ces rapports sociaux : « Recommandation 6 : Que l'Université Laval mette sur pied des activités qui auraient pour principal objectif d'encourager les rapports sociaux entre les personnes étudiantes internationales et les personnes étudiantes québécoises »¹².

¹² Malenfant, A. (2023a). *Op. cit.* P.35

Recommandation 19 :

Que l'Université Laval et le Bureau de la vie étudiante (BVE) remettent en place les activités d'échanges culturels qui ont été abandonnés depuis la pandémie.

Une personne étudiante qui fait un stage dans les résidences de l'Université Laval souligne que les personnes étudiantes internationales sont relativement bien informées et au courant des activités proposées par le BVE, mais que l'information n'est pas aussi bien transmise lorsqu'il est question des autres services aux personnes étudiantes, comme ceux du CAE.

Selon elle, il y a toujours « l'enjeu de qui fait quoi » à l'Université Laval. Il faudrait donc que l'Université propose plus d'activités d'information sur ces services et que ces activités soient réalisées directement dans les résidences étudiantes.

Recommandation 20 :

Que l'Université Laval réalise davantage d'activités d'information sur les services aux personnes étudiantes qui sont offerts sur le campus et que ces activités soient réalisées au sein même des résidences étudiantes.

Une personne parent-étudiante souligne que la *Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents* devrait être révisée tous les 3 ans, ce qui n'a pas été fait depuis son adoption en 2019.

Comme cela est précisé dans l'article 4 de la Politique, le comité-conseil à l'amélioration des conditions des étudiantes et étudiants parents est chargé de réviser la Politique et de faire rapport de ses observations et de ses recommandations au vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE). De son côté, le VREAE doit obligatoirement effectuer une révision de la Politique à la lumière des enjeux et solutions identifiés par le comité-conseil.¹³

Cette personne étudiante demande donc à ce que le VREAE entame une révision de la Politique.

Recommandation 21 :

Que le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE), en collaboration avec le comité-conseil à l'amélioration des conditions des étudiantes et étudiants parents, entame une révision de la Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents.

¹³ À l'article 5, la Politique stipule que « Le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes est responsable de l'application, de l'implantation et de la révision de la présente politique. Elle est revisée au besoin, au minimum, tous les 3 ans à partir de sa date d'adoption ».

Cette même personne étudiante souhaite également que l'Université Laval et le VREAE pose les actions suivantes :

« - Travailler de concert avec l'Association des parents-étudiants (APÉTUL) pour comprendre les enjeux liés à la reconnaissance du statut de parents-étudiants, notamment ceux liés à la production de statistiques fiables sur le nombre et les caractéristiques de la population de parents-étudiant à l'Université Laval; ceux liés aux défis et difficultés rencontrées par cette population (dont ceux liés à l'obligation de maintenir un statut réputé à temps plein lors des congés de maternité/paternité/parental et défrayer les frais de scolarité qui s'y rattachent en dépit de l'arrêt des études exigé par ces circonstances en raison des conséquences que l'arrêt temporaire de l'inscription causerait; l'inégalité du traitement des demandes d'accommodements entre départements subi par les parents étudiants, l'absence de mesures adéquates pour soutenir les étudiant.e.s parents en recherche au 2e et 3e cycles, etc.); et identifier, en partenariat avec des professeurs-chercheurs/étudiant.e.s de l'UL, des pistes de solution concrète, ancrée dans des études sérieuses mobilisant les connaissances et les expériences de cette population, et fondées sur les meilleures pratiques existantes en cette matière.

- Offrir un meilleur soutien financier à l'APÉTUL, qui offre un soutien important aux parents étudiants, mais qui n'a pas de source de revenus stable, prévisible, ou suffisante pour mener à bien sa mission. ».
- Exiger que le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes respecte les responsabilités stipulées dans la Politique à l'Article 4.1, et contribue plus directement (dont financièrement) au maintien du travail important mené par l'APÉTUL. »¹⁴

Nous reprenons ici les recommandations avancées par cette personne parent-étudiante.

Recommandation 22 :

Que l'Université Laval et le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) collaborent avec l'Association des parents-étudiants (APÉTUL) afin de documenter et d'offrir des solutions quant aux problématiques vécues par les parents-étudiants de l'Université Laval.

Recommandation 23 :

Que l'Université Laval offre un soutien financier plus important à l'Association des parents-étudiants (APÉTUL).

¹⁴ Extrait tiré des commentaires écrits sur les thématiques récoltées à la suite des ateliers de discussion.

Recommandation 24 :

Que le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) appuie davantage le travail mené par l'Association des parents-étudiants (APÉTUL).

Une personne étudiante de l'AEUTA-UL souligne qu'un ascenseur situé au 4^e étage du pavillon Paul-Comtois n'est plus fonctionnel depuis plus d'un an. Cet ascenseur est utilisé par les personnes étudiantes de l'UTA et celles des programmes d'études de ce pavillon pour se diriger vers leurs cours. Comme ces personnes sont âgées ou que certaines d'entre elles peuvent avoir des problèmes de santé physique, il s'agit d'une problématique importante pour ces personnes étudiantes.

Pour Anne-Louise Fournier, coordonnatrice des services aux étudiants en situation de handicap au CAE, l'inclusion commence par être capable d'entrer dans les bâtiments et de se promener sur le campus. On confirme à la personne étudiante de l'AEUTA-UL que sa préoccupation a donc été entendue et qu'une plainte officielle serait portée.

Selon cette personne étudiante, il est impératif qu'un suivi sur cette plainte soit effectué et que l'ascenseur soit réparé dans les plus brefs délais.

Recommandation 25 :

Que le Service des immeubles de l'Université Laval répare le plus rapidement possible l'ascenseur qui mène au 4e étage du pavillon Paul-Comtois et qu'il s'attarde à effectuer plus rapidement les réparations nécessaires lorsque certains bris nuisent à l'accessibilité du campus.

Recommandation 26 :

Que le Service des immeubles de l'Université Laval s'attarde à effectuer plus rapidement les réparations nécessaires lorsque certains bris nuisent à l'accessibilité du campus.

Également, l'une des personnes représentantes de l'AEUTA-UL souligne que leurs salles de cours sont plutôt isolées. Ces salles se trouvent à un étage de chercheuses et chercheurs qui exigent le silence et où les échanges entre les personnes étudiantes de l'UTA sont restreints en dehors des salles de cours. Une affiche contenant l'inscription « Zone de silence » est également présente sur cet étage.

Pourtant, comme cette personne l'explique, l'un des objectifs de l'AEUTA-UL est de favoriser la qualité de vie de ses membres par diverses activités. Elle explique que leurs membres ont besoin d'un espace où elles et ils peuvent se réunir et échanger.

Recommandation 27 :

Que l'Université Laval étudie la possibilité de déménager les locaux de l'Université du 3e âge (UTA) dans un endroit plus susceptible d'encourager l'inclusion sociale.

4. Atelier de discussion sur les aspects pédagogiques (19 octobre 2023)

En tout, 26 personnes ont assisté en présentiel et 5 en ligne.

Les expertes présentes étaient les suivantes :

- Marie-Ève Routhier, agente de recherche et de planification à la Faculté des études supérieures;
- Sandrine Poirier, conseillère en pédagogie universitaire du Service de soutien à l'enseignement.

4.1 – *Recommandations*

Une personne étudiante mentionne que des professeures et professeurs ne donnent pas accès à leurs notes de cours, et ce, même lorsque les cours consistent en une lecture d'un PowerPoint. Selon elle, les personnes étudiantes prennent alors en photos les différentes diapositives et se les repartagent entre elles ensuite.

La plupart des personnes étudiantes qui ne sont pas présentes au cours ont donc tout de même accès aux diapositives grâce à ce partage. Le fait de ne pas donner accès aux notes de cours n'apporte donc pas de réels bénéfices aux professeures et professeurs en plus de distraire les personnes étudiantes durant le cours puisqu'elles doivent prendre en photos ou noter à l'écrit les notes de cours. Il serait donc pertinent que les personnes étudiantes aient toutes et tous accès aux notes de cours avant ou après le cours.

Recommandation 28 :

Que l'Université Laval et le Service de soutien à l'enseignement (SSE) encouragent toutes et tous les membres du corps enseignant à donner accès à leurs notes de cours.

Des personnes étudiantes internationales ont mentionné qu'il est difficile d'utiliser l'outil monPortail. En effet, bien que ces personnes soient conscientes du fait que l'outil contient une panoplie d'informations importantes pour elles, elles ont de la difficulté à s'y retrouver et apprécieraient qu'une formation et un accompagnement soient mis en place afin de leur permettre de mieux s'approprier l'outil.

Recommandation 29 :

Que l'Université Laval forme et accompagne mieux les personnes étudiantes hors Québec dans l'utilisation de l'outil monPortail.

Une personne étudiante encense la politique des 30 % utilisé dans certaines facultés, dont la Faculté des sciences et de génie. Cette politique vise à ce que les professeures et professeurs remettent 30 % des notes d'évaluation d'un cours avant la date limite d'abandon sans échec. En procédant ainsi, les personnes étudiantes sont donc mieux équipées pour estimer si elles performent suffisamment bien dans leurs cours afin de le réussir ou afin d'obtenir une note globale satisfaisante, et ce, avant de décider si elles continuent ou abandonnent ce cours.

L'Université Laval soutient que cette politique représente une grande avancée. Il serait donc pertinent qu'elle soit implantée dans davantage de facultés et de programmes d'études de l'Université Laval, lorsque cela est possible.

Recommandation 30 :

Que l'Université Laval encourage les différentes facultés et programmes d'études de l'Université Laval à instaurer une politique visant l'obtention d'au moins 30 % de la note globale d'un cours avant la date limite d'abandon sans échec.

Une personne étudiante souligne qu'elle est surchargée de travaux chaque semaine et que les professeures et professeurs de son programme d'études ne semblent pas collaborer entre eux afin de réguler la charge de travail hebdomadaire.

Ce même enjeu avait aussi été abordé lors de l'atelier de discussion sur la santé mentale du 16 octobre. Une personne étudiante avait alors souligné que la charge de travail est particulièrement élevée à certains moments de la session d'études, comme à la mi-session. Cette personne souhaitait ainsi qu'il y ait plus de « synchronisation » entre les cours, ce qui ne serait présentement pas le cas au sein de son programme. Selon cette personne, les membres du corps professoral devraient aussi communiquer plus entre elles et eux et les personnes étudiantes devraient être informées à l'avance de la charge de travail estimée avant un choix de cours, ce qui leur permettrait de mieux planifier leur horaire.

Lors de l'atelier sur la santé mentale, une autre personne avait également mentionné que dans une autre plus petite université, une association étudiante avait dû intervenir pour régler ce problème de surcharge de travail dans un programme. Des stratégies avaient alors été mises en place pour éviter que les examens et travaux doivent être réalisés ou remis au même moment dans tous les cours.

L'enjeu du manque de communication entre les membres du corps enseignant est d'ailleurs appuyé par les constats de la Commission des études de l'Université Laval, présentés dans son *Avis sur l'approche-programme*. En effet, à l'Université Laval, c'est la majorité des membres du corps professoral qui ne se consultent pas pour l'élaboration des programmes et des cours :

« Un examen attentif des rapports du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) nous révèle que, dans la majorité des programmes évalués, moins de 50 % des enseignantes et enseignants estimaient se concerter. Il s'avère que le manque de concertation affecte autant l'organisation du programme que le contenu des cours. (...) »¹⁵.

Concernant l'approche-programme, l'une des expertes ou experts présents (*non précisé dans les notes) souligne que l'Université Laval travaille de plus en plus sur cette question et qu'une personne sera embauchée sous peu pour travailler exclusivement sur celle-ci.

L'approche-programme est décrite dans un guide du Service de soutien à l'enseignement (SSE) de la façon suivante :

« L'approche-programme est une démarche de concertation et de collaboration visant à penser un programme d'études comme un tout intentionnellement intégré autour d'une vision commune et partagée entre [différentes actrices et] différents acteurs d'une formation. L'approche-programme est axée sur le développement, le maintien et l'amélioration continue de la structure du programme afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des différentes activités de formation ainsi que la présence de fils conducteurs tout au long du parcours d'études »¹⁶.

Comme l'analyse de l'approche-programme va au-delà des visées du présent rapport, nous ne nous attarderons pas sur les diverses mesures et précisions nécessaires à son implantation à l'Université Laval. Nous recommandons toutefois que l'Université Laval maintienne son intérêt envers cette approche et fournisse aux facultés et aux programmes d'études les ressources

¹⁵ Université Laval (2023). *Avis de la Commission des études. Approche-programme : une approche concertée pour une formation de qualité.* P.16. Repéré à <https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouvernance/bsg/documents-officiels/avis-ce/2023-avis-CE-approche-programme.pdf>

¹⁶ Université Laval (2021). *L'approche-programme - Une symphonie orchestrée.* Service de soutien à l'enseignement. Repéré à https://www.enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/Ress_prepaperer_son_cours/guide_approche_programme_2022_sse.pdf

nécessaires à son implantation. En ce sens, afin de développer l'approche-programme au sein de l'Université, nous recommandons à l'Université Laval, au VREAE, aux facultés et aux programmes d'études de s'appuyer sur les recommandations mises de l'avant dans l'*Avis sur l'approche-programme* de la Commission des études de l'Université Laval.

Nous souhaitons aussi mettre une emphase particulière sur un enjeu qui a été mentionné à plusieurs reprises durant le Sommet étudiant, soit la concertation entre les professeures et professeurs d'un même programme d'études quant à la détermination des moments d'évaluations. Selon plusieurs personnes étudiantes, ce type de concertation est nécessaire afin d'éviter que les évaluations aient toutes lieu au même moment durant la session d'études.

Recommandation 31 :

*Que l'Université Laval, le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE), les facultés et les programmes d'études développent l'approche programme en s'appuyant sur les recommandations mises de l'avant dans l'*Avis sur l'approche-programme* de la Commission des études de l'Université Laval*

Recommandation 32 :

Que les facultés et les programmes d'études de l'Université Laval encouragent les professeures et professeurs d'un même programme d'études à se concerter quant à la détermination des moments d'évaluation.

Une personne étudiante internationale souligne qu'il existe des différences importantes entre le type d'enseignement préconisé par les professeures et professeurs de son pays et ceux de l'Université Laval. Cette personne propose que l'Université Laval fournit aux personnes étudiantes internationales des informations visant à clarifier certains éléments complexes à saisir en raison des différences culturelles et des pratiques d'enseignement.

Cette proposition fait écho à l'une des recommandations présentées par la CADEUL dans son *Avis sur l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes internationales à l'Université Laval*¹⁷. La recommandation 1 de cet avis sera reprise dans le présent rapport¹⁸.

¹⁷ Malenfant, A. (2023). *Op. cit.* P. 29

¹⁸ Alors que la recommandation de *l'Avis sur l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes internationales à l'Université Laval* ne l'indiquait pas clairement, nous avons tenu à préciser qu'il s'agit des facultés, des départements et/ou des programmes d'études de l'Université Laval.

Recommandation 33 :

Que les facultés, les départements et/ou les programmes d'études de l'Université Laval tiennent des séances d'information et/ou produisent un guide d'études spécifiquement conçu pour les nouvelles personnes étudiantes internationales. Ces séances d'information et/ou ce guide devraient aborder des aspects pouvant potentiellement différer entre l'Université Laval et leur université ou système d'éducation d'origine, comme par exemple :

- *le système de notation;*
 - *les règles relatives au plagiat;*
 - *le type d'enseignement offert (+/- théorique ou pratique, travaux d'équipe, etc.);*
 - *devraient inclure des exemples de travaux produits antérieurement, etc.*
-

Une personne étudiante mentionne que dans les plans de cours et sur la plateforme monPortail, certaines professeures et professeurs ne distinguent pas clairement les contenus réellement nécessaires pour la réussite du cours, comme les lectures et exercices proposés, des contenus pouvant être considérés comme « superflue ».

Afin d'éviter que ces personnes étudiantes ne soient submergées de contenus qui s'avéreraient être « superflus », il pourrait être pertinent que les professeures et professeurs indiquent clairement les lectures et les exercices qui représentent un complément d'information pertinent au cours, mais non nécessaire pour sa réussite, dans leur plan de cours et sur la plateforme monPortail.

Recommandation 34 :

Que les membres du corps enseignant des différents programmes d'études de l'Université Laval distinguent plus clairement les contenus de cours, incluant les lectures et exercices, qui sont nécessaires à la réussite d'un cours par rapport à celles qui représentent un complément d'information pertinent pour le cours, mais non nécessaires pour sa réussite.

Soulignons aussi qu'une personne étudiante conteste l'imposition de conditions langagières en ce qui concerne l'apprentissage de l'anglais. Cette personne étudiante propose que deux articles du *Règlement des études* soient abolis, soit les articles 2.11.d et 2.14. Les cours d'anglais deviendraient ainsi optionnels plutôt qu'obligatoires pour la diplomation.

Elle souligne que l'exigence de la réussite des cours d'anglais diminue la qualité des programmes puisque ces cours remplacent des cours spécifiques au programme d'études. Aussi, elle

mentionne que cette exigence pourrait entraîner des problèmes de recrutement sur le marché du travail si certaines personnes étudiantes ne diplôment pas en raison du fait qu'elles n'ont pas réussi ou réalisé ces cours d'anglais.

Selon cette personne, les cours d'anglais obligatoires iraient également à contresens des politiques de francisation instaurées par le gouvernement du Québec et affaiblirait la langue française et l'identité collective francophone. Elle évoque également le fait que l'Université Laval est la seule université au Québec à avoir cette obligation.

La personne étudiante en question mentionne qu'elle a rédigé un mémoire sur cette question. L'Université Laval pourrait être intéressée de consulter ce mémoire.

Alors que nous ne nous prononcerons pas sur cette question dans le présent rapport, il est important de souligner qu'en lien avec les compétences langagières, l'Université Laval travaille actuellement sur les minimums requis au niveau des cours de langue pour intégrer l'Université.

La CADEUL avait d'ailleurs abordé cette question et émis deux recommandations (12 et 13) dans son *Avis concernant les critères d'admission et les exigences après l'admission au premier cycle à l'Université Laval*¹⁹. Comme ces recommandations ne concernaient que le premier cycle, nous émettons dans le présent rapport une recommandation plus englobante sur les critères d'admission et les exigences langagières pour la diplomation.

Recommandation 35 :

Que l'Université Laval et les comités d'admission des programmes d'études révisent les critères d'admission et les exigences langagières pour la diplomation des différents programmes d'études afin de mieux tenir compte des compétences langagières déjà acquises par les personnes étudiantes.

¹⁹ Recommandation 12 : Que les comités d'admission des programmes de premier cycle de l'Université Laval qui exigent seulement l'atteinte du niveau intermédiaire II au VEPT pour la diplomation, et qui n'exigent pas la réussite de cours d'anglais et/ou en langues modernes dans leur cursus, reconnaissent désormais que les personnes étudiantes ayant atteint un niveau d'anglais avancé au collégial répondent à cette exigence, les exemptant ainsi de passer le VEPT.

Recommandation 13 : Que les comités d'admission des programmes de premier cycle de l'Université Laval qui exigent la réussite du TOEFL-IBT ou de l'IELTS pour l'admission reconnaissent désormais que les personnes étudiantes ayant atteint un niveau d'anglais avancé au collégial répondent à cette exigence, les exemptant ainsi de passer ces tests.

Malenfant, A. (2022). *Avis concernant les critères d'admission et les exigences après l'admission au premier cycle à l'Université Laval*. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). P. 53-55. Repéré à <https://cadeul.com/wp-content/uploads/2023/2/Avis-concernant-les-criteres-dadmission-et-les-exigences-apres-ladmission-au-premier-cycle-a-lUniversite-Laval-02-2023.pdf>

Une personne représentante de l'AEUTA-UL propose plusieurs pistes de solutions pour améliorer l'enseignement offert à l'UTA, dont le fait d'offrir les cours simultanément en présentiel et en ligne et la mise en place du Comité permanent d'orientation des programmes, comité prévu dans la *Planification stratégique 2021-2024* de l'UTA. L'AEUTA-UL souhaiterait également que la question du processus d'inscription soit abordée puisque cela constitue pour le moment un problème pour plusieurs de ces membres

Dans l'immédiat, l'important serait donc de s'assurer que le comité de programme de l'UTA soit réactivé afin de poursuivre le dialogue amorcé entre l'AEUTA-UL et l'UTA.

Recommandation 36 :

Que l'Université Laval et l'Université du 3e âge (UTA) poursuivent le dialogue avec l'Association étudiante de l'Université du 3e âge de l'Université Laval (AEUTA-UL) afin de réfléchir aux moyens à mettre en place pour améliorer l'enseignement et les services offerts aux personnes étudiantes inscrites à l'UTA.

5. Atelier de discussion sur les services à la communauté (20 octobre 2023)

En tout, 16 personnes ont assisté en présentiel et 5 en ligne.

Les expertes et experts présents étaient les suivants :

- Geneviève Champoux, directrice de la Direction des services aux étudiants;
- Annie Turner, directrice adjointe de Services campus;
- Diana-Maude Couture, bibliothécaire;
- Anne-Marie Duchesneau, bibliothécaire;
- Marc Banville, directeur adjoint à la sécurité;
- Dominic Lacroix, directeur adjoint - Sécurité et enquête;
- Lydia Arsenault, coordonnatrice d'activités du Bureau du respect de la personne;
- Julie Bilodeau, Directrice du Bureau du respect de la personne;
- Luc Lamontagne, agent de recherche et de planification au Service des activités sportives.

5.1 – Recommandations

Une personne étudiante juge que l'offre des services alimentaires de l'Université Laval est insuffisante et trop onéreuse. Elle souligne avoir travaillé dans plusieurs cafétérias sur le campus, en plus d'avoir visité les cafétérias d'autres universités. À son avis, les prix sont démesurés par rapport à la quantité de nourriture offerte dans les cafétérias de l'Université Laval. Elle mentionne également que l'offre de repas véganes n'est pas adéquate et qu'il manque parfois cette option dans les cafétérias de l'Université.

Annie Turner, directrice adjointe de Services campus, dit que l'Université est déjà en réflexion quant à l'offre alimentaire et qu'il y aura des avancées très prochainement. À cet effet, elle mentionne qu'un sondage a été réalisé auprès des personnes étudiantes afin de connaître leur opinion sur l'offre alimentaire. Elle souligne que l'accessibilité (prix et lieux) fera partie des préoccupations de l'Université Laval.

Bien que Mme Turner mentionne que la diminution des prix sur le campus ne se fera pas du jour au lendemain, il serait important que l'Université Laval travaille dès maintenant sur cet enjeu avec les traiteurs autorisés et services alimentaires sur le campus.

Recommandation 37 :

Que l'Université Laval travaille dès maintenant avec les traiteurs autorisés et les services alimentaires afin d'offrir des repas de qualité à plus bas prix sur le campus, en plus de diversifier l'offre alimentaire, comme l'offre végane.

Mme Turner mentionne également qu'un projet pilote sur la diminution du gaspillage alimentaire est en cours à l'Université Laval et qu'il se conclura dans un an. Ce projet vise à mettre de l'avant certaines solutions afin d'éviter le gaspillage des aliments encore bons qui peuvent être liquidés ou donnés.

À ce sujet, il serait pertinent que l'Université et les traiteurs autorisés et services alimentaires sur le campus, comme SODEXO, aient recours à des idées novatrices. Notamment, ils pourraient planter des points de collecte de nourriture comme ceux de *Too Good to Go*, une application mobile permettant de mettre en contact les utilisatrices et utilisateurs avec des restaurateurs et d'autres types de commerces afin de récupérer les invendus des commerçants.

L'Université Laval pourrait également rendre accessibles plusieurs frigos-partages sur le campus. Pour résumer le concept des frigos-partages, il s'agit de frigos collectifs dans lesquels il est possible de prendre et de déposer librement de la nourriture.

Recommandation 38 :

Que l'Université Laval développe des initiatives de diminution du gaspillage alimentaire sur le campus, comme l'implantation d'un service d'achat à faible coût des produits invendus des cafétérias et la mise sur pied de plusieurs frigos-partages.

Une personne étudiante souligne qu'au fil des ans, certaines tensions ont émergé entre les personnes et associations étudiantes et les agentes et agents du Service de sécurité et de prévention (SSP) de l'Université Laval. Selon cette personne étudiante, les agentes et agents du SSP ne devraient pas « restreindre » sans justification les droits des personnes étudiantes, mais elles et ils devraient plutôt collaborer avec la population étudiante afin qu'une compréhension mutuelle puisse se développer entre eux.

Afin d'améliorer cette relation, une personne étudiante propose que l'Université organise des activités « d'orientation » mettant en contact les agentes et agents du SSP et les représentantes et représentants des associations étudiantes. Lors de ces journées d'orientation, les deux partis pourraient faire valoir leur perspective sur le rôle que doivent jouer les agentes et agents du SSP, notamment lors d'événements organisés par des associations étudiantes. Cela permettrait aux associations étudiantes et aux agentes et agents du SSP d'adapter leurs pratiques en conséquence.

Recommandation 39 :

Que l'Université Laval organise des activités d'orientation mettant en contact les agentes et agents du Service de sécurité et de prévention (SSP) et les représentantes et représentants des associations étudiantes.

La personne étudiante citée précédemment soutient aussi que la communauté étudiante reçoit beaucoup trop de communications de la part de l'Université Laval et de ses services, des facultés et programmes d'études, des professeures et professeurs, des associations étudiantes et autres.

Selon cette personne, les informations reçues seraient désorganisées. La personne étudiante donne notamment l'exemple des communications concernant les places de stationnements qui sont envoyées aux personnes étudiantes qui ne possèdent pas de véhicules. Il serait également difficile de distinguer les communications les plus importantes en raison du grand nombre de communications pouvant être considérées comme secondaires.

Pour communiquer avec la population étudiante, cette personne propose entre autres de n'utiliser qu'une seule plateforme de communication et de diminuer le nombre de messages. Elle donne l'exemple d'une page web qui pourrait contenir toutes les communications importantes envoyées

aux personnes étudiantes. Elle parle aussi de l'envoi de courriels plus longs et complets plutôt que d'une multitude de courriels plus courts, mais plus ciblés.

Ces propositions ne sont que des exemples. Il est pour l'instant difficile de prédire si elles résoudraient réellement les problèmes de communication évoqués. L'utilisation d'une application du type « chatbot » pourrait aussi être considérée. Cette initiative a d'ailleurs récemment fait l'objet d'une étude dans deux cégeps. Les résultats de cette étude ont été somme toute positifs, comme le rapporte l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES)²⁰.

Dans l'immédiat, l'important serait toutefois que l'Université Laval réfléchisse à cette question et consulte la population étudiante pour connaître leur appréciation des communications qui leur sont adressées.

Recommandation 40 :

Que l'Université Laval consulte la population étudiante afin de connaître leur appréciation des communications qui leur sont adressées, notamment quant à leur fréquence, leur capacité à les rejoindre et leur pertinence.

²⁰ Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES) (2023). Quels rôles peuvent jouer les applications avec agent conversationnel sur la santé mentale et la persévérance scolaire des étudiantes et étudiants québécois?. *Relais - Numéro 4.* Repéré à <https://oresquebec.ca/relais/quels-roles-peuvent-jouer-les-applications-avec-agent-conversationnel-sur-la-sante-mentale-et-la-perseverance-scolaire-des-etudiantes-et-etudiants-quebecois/>